

## Burundi : le patron de l'ONU critique les réformes programmées de la Constitution

@rib News, 07/02/2018 Source AFP Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres (photo), critique la volonté persistante des autorités du Burundi à réformer la Constitution sans tenir compte des avis de l'opposition, dans un rapport remis aux 15 membres du Conseil de sécurité.

"Le gouvernement continue de chercher des amendements constitutionnels qui exacerbent les tensions avec l'opposition", relève Antonio Guterres dans ce document obtenu par l'AFP. "Même si le Burundi a un droit souverain à amender sa Constitution, je pense fermement qu'un processus aussi important doit être conduit d'une manière inclusive afin d'obtenir une participation et un consensus les plus larges possibles parmi les acteurs clés de la vie politique" dans ce pays, précise-t-il dans ses recommandations. Ce processus "requiert un environnement politique et sécuritaire qui permette la confiance de tous les acteurs politiques". "Un dialogue inclusif est le seul moyen pour le Burundi de restaurer la confiance entre les parties prenantes, renforcer l'unité nationale et les valeurs démocratiques", estime aussi Antonio Guterres. "Plusieurs changements proposés (à la Constitution) ont été mis en cause par l'opposition comme des tentatives par le parti au pouvoir de consolider son emprise, pouvant créer des troubles", s'inquiète aussi le patron de l'ONU. Interrogé pour une réaction, l'ambassadeur du Burundi à l'ONU, Albert Shingiro, a parlé d'un "rapport scandaleux et politiquement orienté". Tout document du secrétaire général "qui commente ou critique le projet d'amendement de la Constitution du Burundi est une violation flagrante du principe du respect de la souveraineté nationale consacré par la Charte de l'ONU", a-t-il ajouté. Le Burundi est plongé dans une grave crise politique, née fin avril 2015 de la volonté du président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat, qu'il a obtenu deux mois plus tard. Un référendum prévu en mai propose une révision de la Constitution qui permettrait à Pierre Nkurunziza, au pouvoir depuis 2005, de briguer à partir de 2020 deux mandats de sept ans.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});